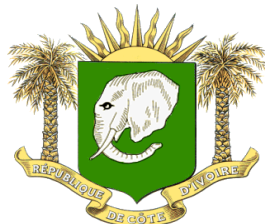


MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Republique de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail



*Le C2D, un partenariat au service du
développement*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2^{ème} C2D

Education -Formation

TDR pour la session d'attribution des bourses de Master dans le cadre de la mise en œuvre du volet N°4 du projet AMRUGE-CI (Appui à la Modernisation et à la Réforme des Universités et Grandes Ecoles de Côte d'Ivoire)

1. Introduction

Le programme de Développement de l'Éducation, de la Formation et de l'Insertion des jeunes – DEFI-jeunes, doté d'un montant de 61 Milliards de F CFA et 148,26 Milliard de F CFA, respectivement pour le premier C2D 2012-2015 et le 2ème C2D Education-Formation, est l'un des points d'application du C2D en Côte d'Ivoire. Ce programme est constitué de deux projets : (i) le projet Éducation-Formation et (ii) le projet Emploi des jeunes. Le projet Education-Formation comprend quant à lui, 3 composantes : la composante 1 concerne l'éducation de base, la composante 2, l'enseignement technique et la formation professionnelle et la composante 3 est relative à l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Pour le secteur Education/Formation, 19,7 Milliards de F CFA ont été affectés au sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le premier C2D 2012-2015. Ce montant a été porté à 42,7 Milliards de F CFA pour le 2ème C2D Education-Formation. Cette troisième composante du projet Éducation-Formation est constituée de 2 sous-composantes. La première, intitulée « Restaurer les filières de formation d'ingénieurs de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny » vise à moderniser cet institut sur les plans institutionnel, infrastructurel, académique et de recherche. La deuxième sous-composante « Réorganiser les universités et les grandes écoles selon la norme LMD » pour améliorer l'efficacité interne des établissements d'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur, a fait l'objet de la rédaction d'un projet structurant intitulé AMRUGE-CI (Appui à la Modernisation et à la Réforme des Universités et Grandes Écoles de Côte d'Ivoire).

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet AMRUGE-CI - 2ème C2D Education-Formation, il est prévu que ce projet apporte un appui au renforcement des capacités des ressources humaines par le financement des bourses de Master.

2. Objectifs

Les bourses de Master accordées dans le cadre du projet AMRUGE-CI du 2ème C2D Education-Formation ont pour objectif de créer un vivier d'étudiants titulaires d'un Master en cohérence avec les métiers porteurs, susceptibles de renforcer les capacités des ressources humaines en Côte d'Ivoire.

3. Présentation succincte du projet AMRUGE-CI et des thématiques prioritaires des programmes nationaux de recherche sur lesquelles porteront l'appel à candidatures

Le projet AMRUGE-CI a pour objectif général, par une restauration et modernisation des capacités de formation notamment pour les filières considérées comme prioritaires et correspondant aux besoins du marché de l'emploi, de créer des conditions propices au développement du système d'enseignement supérieur et de recherche, en adéquation avec les standards internationaux. Il s'agit d'accompagner la généralisation de la mise en place du système académique LMD dans tous les établissements d'enseignement supérieur avec les

préalables, compte tenu du contexte, relatifs aux renforcements des ressources humaines, des capacités informatiques, documentaires et de recherche.

Pour le 2ème C2D Education-Formation, le projet AMRUGE-CI est constitué de 4 volets suivants :

- Volet N°1 : Université virtuelle de Côte d'Ivoire
- Volet N°2 : Renforcement des capacités de recherche
- Volet N°3 : Equipement scientifique Universités et Grandes Ecoles
- Volet N° 4 : Pilotage stratégique et réforme de la gouvernance

Il convient de rappeler que pour le projet AMRUGE-CI 2012-2015, parmi les 8 domaines de formation identifiés dans l'espace sous-régional dans le cadre du REESAO (Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest), seuls deux domaines de formation avaient été retenus (« **Santé** » et « **Technologies** »). Ce nouvel appel à candidatures concerne, les 6 autres domaines de formation, à savoir :

- Sciences Juridiques, Politique et administrative
- Sciences Economiques et de Gestion
- Sciences de l'Homme et de la Société
- Lettres, Langues et Arts
- Sciences Agronomiques et
- Sciences de l'Education et de la Formation

Les formations innovantes en rapport avec les priorités nationales de la Côte d'Ivoire seront également éligibles à cet appel à candidatures. Leur pertinence sera appréciée par le jury de sélection.

4. Modalités de sélection des candidats

Pour l'année académique 2016/2017, 25 bourses de Master ont été programmées et seront octroyées à l'issue d'un appel à candidatures. La recevabilité des dossiers de candidature est étudiée sur la base d'un formulaire unique (disponible sur les sites internet du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire) à renseigner par le candidat. Dans ce formulaire figure la liste des pièces constitutives du dossier. Pour apprécier la pertinence des demandes de bourses, la phase de sélection passe par une audition des différents candidats dont les dossiers auront été jugés recevables, devant un jury franco-ivoirien comprenant des représentants du Ministère de Tutelle, du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, des Universités et des Grandes Ecoles ainsi que des représentants du secteur privé. Cette procédure permet dans la transparence, de sélectionner les meilleurs candidats en cohérence avec les thématiques prioritaires des programmes nationaux de recherche (PNR) des 6 pôles de recherche concernés pour cet appel à candidatures.

Chaque candidat à une bourse de Master, sera évalué individuellement lors d'un entretien avec le jury mixte franco-ivoirien. Chaque membre du jury aura à sa disposition un document

synthétique reprenant les éléments essentiels figurant dans le dossier des candidats. Au cours de la phase d'audition, l'intérêt de la formation en Master sollicitée, les conditions de déroulement de la formation en termes d'encadrement, de partenariat universitaire fiable et surtout les perspectives professionnelles à l'issue de la formation, feront l'objet d'échanges entre chaque candidat et les membres du jury. L'appréciation finale de la prestation de chaque candidat par les membres du Jury sera portée sur une grille d'évaluation avec un barème préalablement établi.

Un procès-verbal dans le lequel figurera un classement par ordre de mérite, fera l'objet d'une signature conjointe des deux co-Présidents du jury mixte franco-ivoirien.

L'allocation mensuelle de bourse, la couverture sociale, les frais de formation par année, le titre de transport vers le laboratoire d'accueil ou l'établissement d'enseignement supérieur d'accueil, ainsi que les frais de gestion de la bourse par l'opérateur Campus France, sont à la charge du projet AMRUGE-CI. Pour chaque bénéficiaire d'une bourse, un financement est prévu pour l'acquisition d'un ordinateur portable ainsi que l'achat des ouvrages.

5. Composition du jury mixte franco-ivoirien d'attribution de bourses :

Pour la partie ivoirienne :

- Le Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de l'insertion professionnelle (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique)
Co-Président du Jury.
- Le Directeur Général de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique).
- le Représentant de la Conférence des Présidents des universités publiques de Côte d'Ivoire, désigné par le Président de la Conférence des Présidents des Universités Publiques de Côte d'Ivoire.
- Le Représentant de la Direction des Bourses (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique).
- le Représentant de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUET-BOIGNY, désigné par le Directeur Général de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUET-BOIGNY;
- Le Responsable de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ou son représentant.
- Un Représentant du secteur privé, désigné par la Commission paritaire Secteur privé/ESRS

Pour la partie française :

- Le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France

Co-Président du Jury

- L'Expert Technique International, Conseiller du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France
- L'Expert Technique International, Chef de projet C2D - Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique
- La gestionnaire des Bourses, Missions et Invitations
Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France
- Le Responsable Campus France Abidjan,
Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France
- Un Représentant de l'Agence Française de Développement, en tant qu'observateur.

6. Conditions de candidature et public cible pour les bourses de Master

Pour faire acte de candidature pour une bourse de Master, le candidat doit :

- présenter à la date de sa candidature une attestation d'inscription ou de pré-inscription délivrée par l'établissement d'accueil, **qui doit obligatoirement être un établissement public. Le dossier de candidature ne sera pas recevable pour des formations prévues dans les établissements privés en France ou dans la sous-région.** Si l'établissement d'accueil est en France, les démarches concernant la pré-inscription devront se faire en liaison avec Campus France Côte d'Ivoire ;
- pour une inscription en première année de Master (Master 1), être titulaire d'une licence (ou d'un diplôme jugé équivalent par l'établissement d'accueil);
- pour une inscription en deuxième année de Master (Master 2), être titulaire d'une maîtrise (ou d'un diplôme jugé équivalent par l'établissement d'accueil). Il convient de mentionner que certains établissements d'accueil en France exigent des candidats titulaires d'une maîtrise (diplôme hors LMD) de s'inscrire en première année de Master ;
- être francophone ;
- déclarer sur l'honneur toute prise en charge financière autre que celle accordée dans le cadre de la mise en œuvre du projet AMRUGE-CI.

6.1 Conditions de réalisation du Master

Le soutien du projet AMRUGE-CI prévoit la prise en charge :

- Aussi bien pour la première que pour la deuxième année du Master, de deux semestres d'une année académique dans le système LMD. Aucun engagement du projet ne pourra être pris pour un financement éventuel en vue de la poursuite de la formation ;
- Le financement des deux semestres de la deuxième année (M2), sera fonction des résultats obtenus par l'étudiant au cours de la première année. La validation des deux premiers semestres, par la capitalisation des 60 premiers crédits d'évaluation, est impérative.

Une fois la bourse accordée, le service des bourses du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, chargé de la mise en route en liaison avec l'opérateur Campus France et du suivi des étudiants, examinera les demandes éventuelles de renouvellement.

6.2 Responsabilités

6.2.1 Engagement du candidat

Le candidat s'engage à :

- envoyer à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'insertion professionnelle, au conseil scientifique de l'établissement d'origine et au Service des bourses de l'Ambassade de France, le mémoire de soutenance du Master au plus tard le 15 septembre de l'année suivant la fin de sa formation ;
- revenir en Côte d'Ivoire et tenir informé la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'insertion professionnelle, des dispositions prises pour son insertion professionnelle ou éventuellement la poursuite de sa formation dans le cadre d'une thèse de Doctorat. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires pour le remboursement intégral des frais de formation, pour les candidats qui, à l'issue de leur formation, ne respecteraient pas leur engagement de retour pour servir en Côte d'Ivoire pour une durée minimale de 10 ans.

6.2.2 Engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du projet AMRUGE-CI

Il s'agit :

- d'organiser la procédure de sélection des candidats aux bourses de Master (Dossier de candidature, appel à candidatures, phase de sélection par un jury mixte franco-ivoirien, ...);
- de Notifier à l'établissement d'accueil en France, à l'établissement d'origine et à l'étudiant en Master l'attribution d'une bourse nouvelle, ou d'une bourse pour la poursuite de la formation en Master deuxième année.

Dépôt des dossiers de candidatures :

La date limite de clôture de cet appel à candidatures est fixée au **vendredi 17 juin 2016 à 12 heures précises** (dépôt des dossiers : à l'attention du Chef de projet

C2D-Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique, Représentation de l'IRD,
Campus de l'Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan Cocody).